



Le 10 décembre 2015, Orange lançait officiellement, en présence de Monsieur le Maire, le déploiement sur la commune du réseau Très Haut Débit FTTH, Fiber To The Home, appelé la Fibre.

Pour mémoire, nous rappelons qu'à l'origine de ce déploiement il y a une volonté des pouvoirs publics d'amener du très Haut Débit sur le territoire français. Deux opérateurs privés dont Orange ont répondu présents pour déployer **sur leurs fonds propres** ce réseau Fibre, réseau qui se substituera d'ici quelques années au réseau historique cuivre.

Chacun des deux opérateurs a déclaré ses intentions de déploiement : un seul réseau par territoire, réseau qui est mis à disposition de tous les Fournisseurs d'Accès Internet connus aujourd'hui pour la commercialisation de solutions ADSL (Orange, SFR, Bouygues, Free)

Ainsi Orange est l'opérateur qui déploie ce réseau sur la commune.

Bien que déployant sur ses fonds propres sans financement public ou aide quelconque, Orange a pris des engagements nationaux auprès de l'Etat sur ce déploiement. Malgré la présence de nos partenaires et techniciens sur le terrain et la poursuite du déploiement, la crise sanitaire et le confinement qui en a résulté sont venus perturber le rythme de déploiement et les planning.

Au niveau local, une convention a été signée en 2017 par Orange, le CD13, la Région Sud , la Métropole et ACCM. Cette convention a pour objectif de confirmer et préciser les engagements d'Orange en matière de déploiements FttH sur le territoire de la Collectivité, d'organiser le suivi des obligations réciproques des Parties afin de s'assurer de leur réalisation et de préciser les dispositions prises par la Collectivité pour accompagner et faciliter le déploiement du FttH d'Orange. Aucun engagement local, notamment de fin de travaux n'a été pris par commune. Orange ne s'est donc pas engagée envers la municipalité à une date de fin de déploiement. En début de déploiement, il est communément annoncé une durée de 5 ans pour finaliser une commune, cette moyenne ne tenant pas compte de complexités locales.

Tout savoir sur le déploiement de la fibre :

- **un réseau 100% Fibre : la fibre arrive jusque dans votre logement**
- **un réseau ouvert à tous les Fournisseurs d'Accès Internet dans les mêmes conditions – aucune exclusivité même temporaire**
- **100% des logements d'une commune concernés soit 7167 sur Bouc Bel Air incluant les logements, les entreprises, les commerces et les bâtiments municipaux**
- **des débits jusqu'à 1Gbit/s en débit descendant (download) et 600Mbit/s en débit remontant (upload) identiques pour tous les logements raccordés**



Le déploiement concrètement :

Les équipes d'Orange travaillent en collaboration étroite avec les équipes techniques municipales afin de réaliser les interventions nécessaires.

Il est à noter que ce réseau est déployé à **90% dans le génie civil ou sur le réseau aérien existants** : peu de travaux sur la voirie sont donc à prévoir.

Ce réseau **se déploie en parallèle du réseau cuivre actuel** (support du téléphone et de l'ADSL) en empruntant les mêmes parcours qu'il soit en souterrain ou en aérien. Le réseau cuivre est donc maintenu.

Ce chantier long et complexe est réalisé en trois étapes :

Etape 1 : Déploiement de la Fibre dans la rue. Des armoires ont été installées en accord avec les services techniques de la mairie.

La Fibre est ensuite tirée sur le même parcours que le réseau cuivre existant depuis notre noeud de raccordement (NRO) et ces armoires. **La Fibre est alors dans votre quartier, votre logement est dit adressable. 93% des logements sont adressables.**

Etape 2 : Déploiement de la fibre au plus près des logements :

La fibre est ensuite tirée entre les armoires et des points de branchement (boitiers) situés soit dans les chambres sous la chaussée soit sur des poteaux en proximité de chaque logement.

Il est à noter certaines contraintes techniques qui complexifient le déploiement et qui peuvent engendrer des décalages de planning :

- du génie civil cassé ou bouché que nous devons réparer : cela nécessite des demandes d'arrêtés de circulation à la mairie, les études pour la réfection du génie civil, la planification des travaux..

- des études de charge nécessaires sur chaque poteau afin de s'assurer de la résistance du poteau et le renforcement de certains poteaux.

Nous avons rencontré de nombreux cas de poteaux à renforcer sur la commune.

Il a été nécessaire dans certains cas d'ajouter de nouveaux poteaux à côté de ceux d'Enedis : obtentions des permissions de voirie à la mairie, planification..

Cette étape réglementaire est la plus longue et la charge de travail inconnue avant le résultat des études.



- problèmes dans le plan d'adressage des logements : pas d'adresse ou adresses nouvelles différentes de celles dans nos bases.

L'objectif étant de déployer au plus vite, nous pouvons abandonner quelques temps un chantier dans une rue « bloquée » et démarrer ou poursuivre un autre chantier dans l'attente de pouvoir finir la rue initiale.

Par ailleurs chaque quartier dépend d'une armoire de rue, à la frontière entre 2 quartiers : nous pouvons avoir d'un côté un logement éligible et de l'autre un logement non éligible.

Dans certains cas également le réseau est en souterrain d'un côté de la rue et en aérien de l'autre : le rythme de déploiement sera alors différent.

Le chantier est ainsi complexe et son avancement est difficile à prévoir de façon certaine en raison de ces différents aléas.

Dans les immeubles et les copropriétés : la fibre est acheminée dans l'immeuble en un seul réseau mutualisé pour réduire les travaux à effectuer. Plusieurs acteurs peuvent être à l'origine du déploiement de la fibre tels que les syndicats et bailleurs. La démarche est simple : il faut inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale le vote du raccordement de l'immeuble. Suite au vote du raccordement, l'assemblée générale choisit l'opérateur d'immeuble. Enfin les syndicats et bailleurs doivent signer une convention avec l'opérateur d'immeuble retenu qui peut déployer la fibre dans l'immeuble.

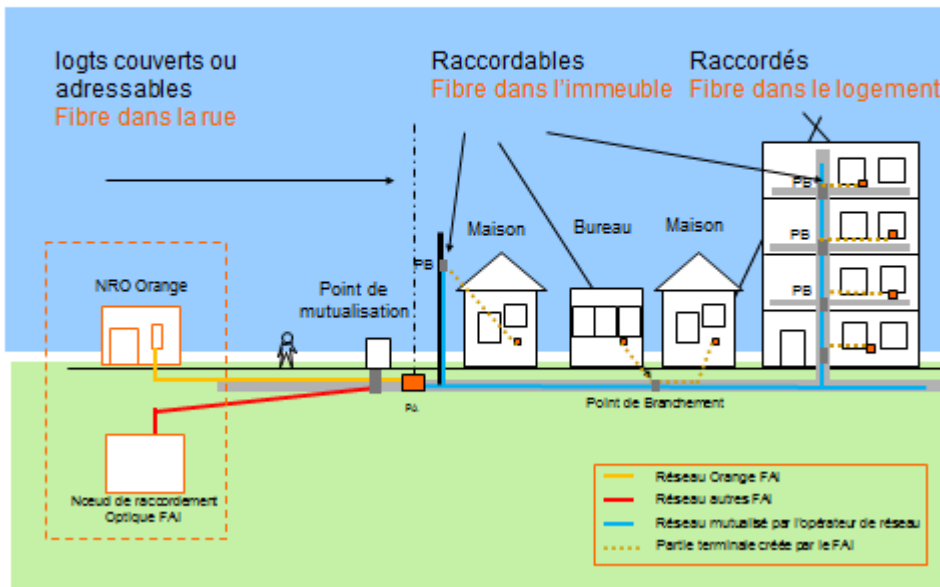
Les logements deviennent alors éligibles ou raccordables à la Fibre.

A ce jour 4120 logements sont éligibles.

- **Etape 3 : Le temps de l'abonnement à un Fournisseur d'Accès à Internet.** Chaque foyer intéressé devra se rapprocher d'un FAI afin de souscrire un forfait correspondant à ses besoins et planifier un rendez-vous. Le jour de votre rendez-vous, le technicien expert apporte tout le matériel nécessaire à l'installation, dont la box, le boîtier fibre et le décodeur TV. Il étudie la meilleure solution pour le raccordement de votre logement, puis procède à sa mise en place. Par la suite, il configure l'accès internet ainsi que l'accès TV. Pour finir, il s'assure du bon fonctionnement des différents services. Vous êtes alors raccordé

Les logements restant à rendre éligibles sont à 90% desservis par un réseau aérien essentiellement sur des appuis Enedis. D'ici la fin de l'année notre partenaire s'attache à finaliser les études de charges. En 2021 commenceront les poses de poteaux supplémentaires, notre partenaire a renforcé ses équipes pour accélérer à cet effet.

Principes de déploiement et définitions – FTTH



Et concrètement chez vous

Découvrez maintenant où en est le déploiement de la Fibre sur votre logement :

<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>.

Et pour bénéficier de la Fibre d'Orange chez vous, rendez-vous :

- sur le site <http://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/offres-internet-fibre.aspx>,
- au 3900
- dans une des boutiques Orange sur rendez-vous